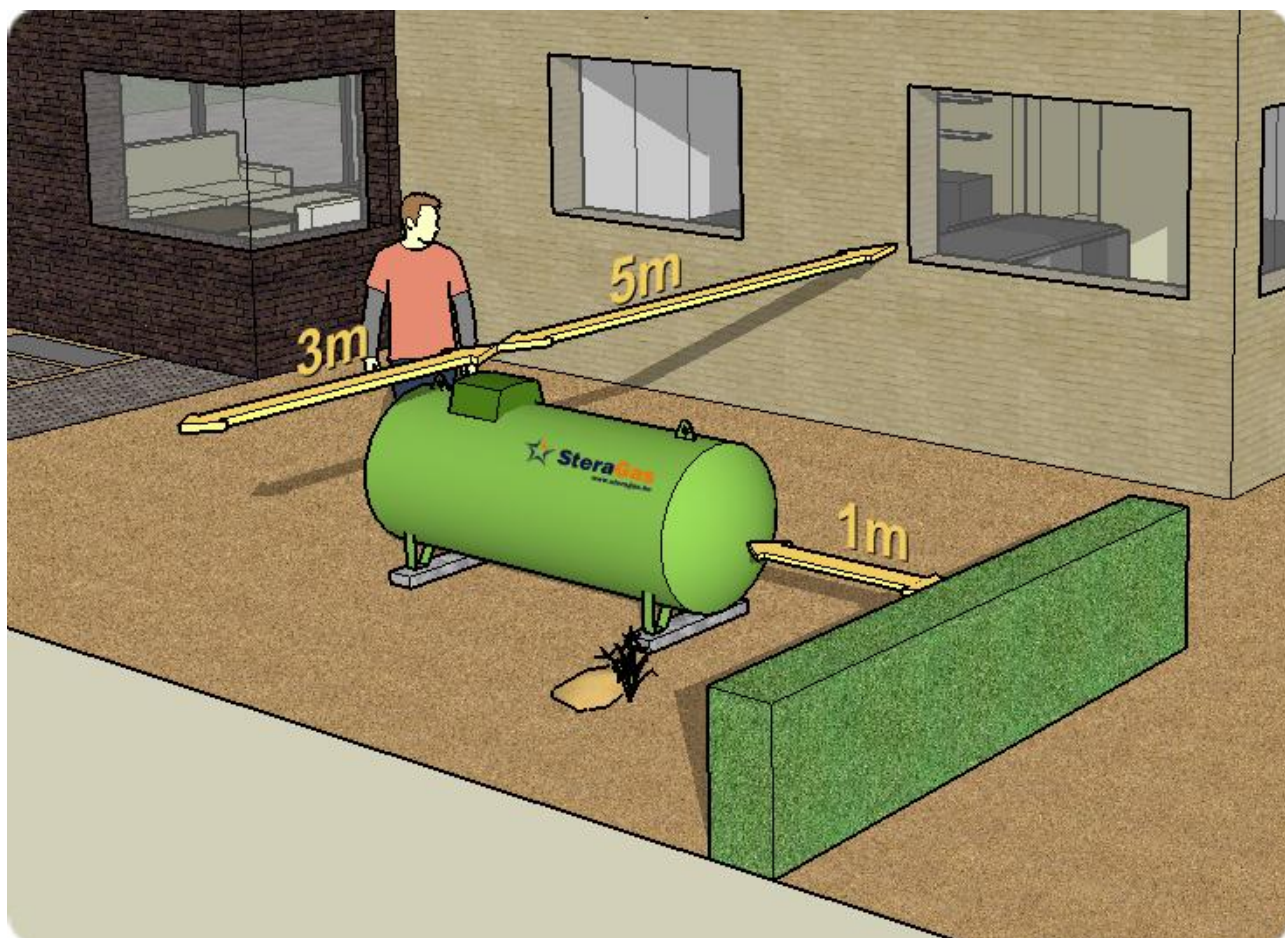


Prescriptions légales pour une citerne aérienne

Voici les distances minimales à respecter pour une citerne aérienne de 3000 litres maximum:



5 mètres à partir de la soupape de sécurité et la bouche d'emplissage

- de toute ouverture (portes, fenêtres, ...) de local où l'interdiction de feu nu n'est pas d'application. La distance de 5 mètres est à considérer en projection horizontale.

3 mètres à partir de la soupape de sécurité et la bouche d'emplissage

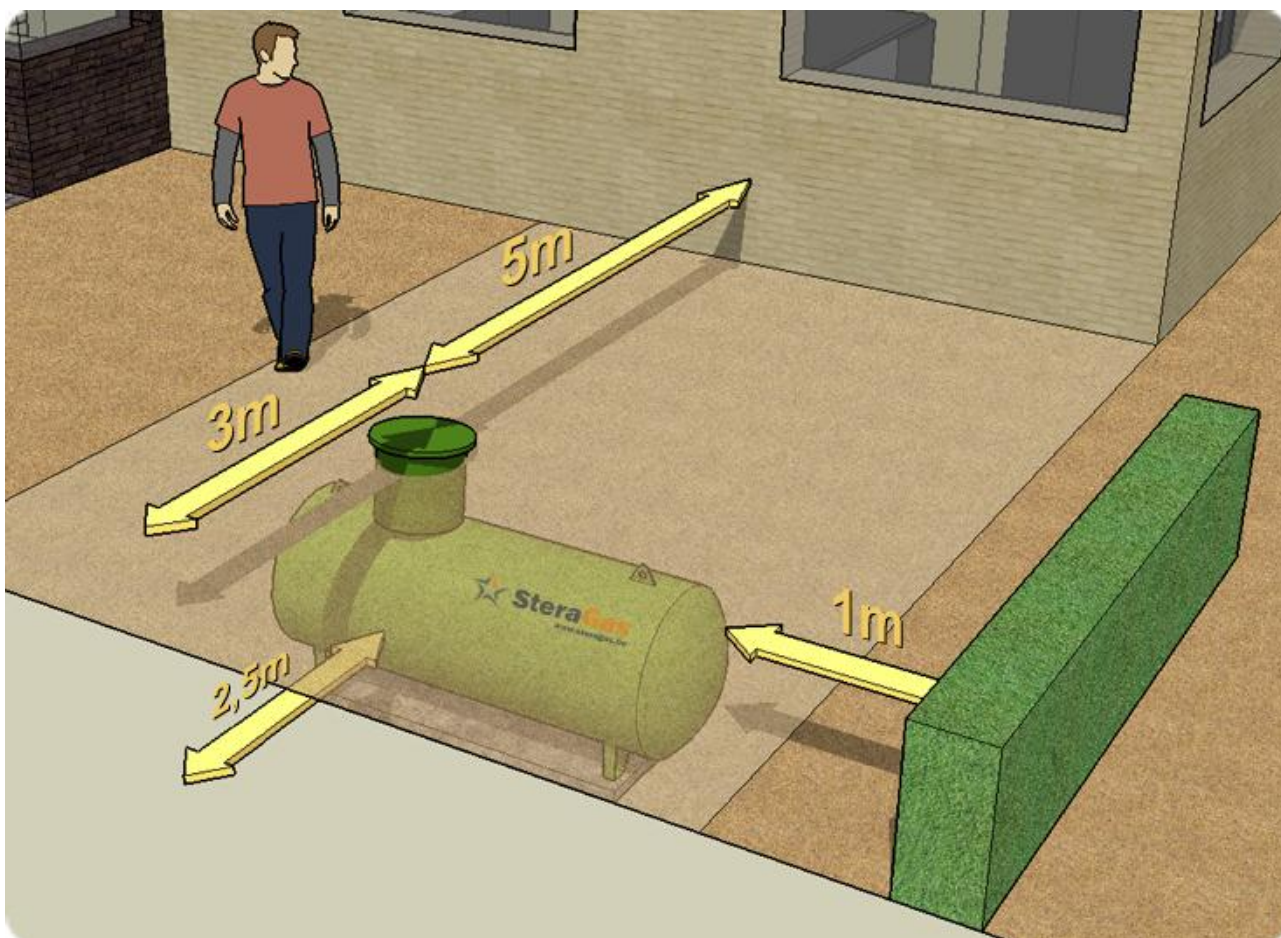
- de toute propriété voisine ou voie publique,
- de toute matière combustible,
- d'une tôle d'égout simple,
- de toute installation électrique.

1 mètre à partir des parois de la citerne

- d'un mur faisant office d'écran d'une hauteur de 1,50 mètres,
- d'une haie ou autre bois vivant. Les bois résineux comme des sapins doivent être à 3 mètres.

Prescriptions légales pour une citerne enterrée

Voici les distances minimales à respecter pour une citerne enterrée de 3000 litres maximum:



5 mètres à partir de la soupape de sécurité et la bouche d'emplissage (puits des équipements)

- de toute ouverture (portes, fenêtres, ...) de local où l'interdiction de feu nu n'est pas d'application. La distance de 5 mètres est à considérer en projection horizontale.

3 mètres à partir de la soupape de sécurité et la bouche d'emplissage (puits des équipements)

- de toute propriété voisine ou voie publique,
- de toute matière combustible,
- d'une tôle d'égout simple,
- de toute installation électrique.

2,5 mètres à partir des parois de la citerne

- de toute propriété voisine ou voie publique,
- de toute matière combustible,
- d'une tôle d'égout simple,
- de toute installation électrique.

1 mètre à partir des parois de la citerne

- d'un mur faisant office d'écran d'une hauteur de 1,50 mètre,
- d'une haie ou autre bois vivant. Des bois résineux (sapins, ...) doivent être à 3 mètres.
- un écran n'est pas autorisé pour réduire les distances par rapport à la propriété voisine ou voie publique.